

PRUDENCE

ACTION DE CHASSE

EN FORÊT DOMANIALE DE MONTMORENCY

Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées. Lors de ces journées, des panneaux « CHASSE EN COURS » sont disposés en périphérie du secteur chassé.

CHASSE EN CONTINU de 9H à 17H30

du 17 novembre 2016 au 23 février 2017

En novembre : jeudis 17 et 24

En décembre : jeudis 1^{er}, 8 et 15

En janvier : jeudis 5, 12, 19 et 26

En février : jeudis 2 et 23

La chasse en forêt domaniale de Montmorency

Chaque année l'Office national des forêts organise des journées de chasse en forêt domaniale de Montmorency. Ces journées permettent de réguler les populations de sangliers et de chevreuils et contribuent ainsi à la conservation des écosystèmes forestiers.

De cette régulation dépendent :

- l'équilibre sylvo-cynégétique (faune/flore),
- le renouvellement de la forêt,
- la limitation des accidents avec les véhicules,
- la réduction des dégâts sur les terrains agricoles.

La forêt de Montmorency, grande d'environ 2000 hectares, abrite une population de chevreuils et de sangliers

Sans régulation, une trop forte densité de ces animaux pourrait entraîner des dommages aux jeunes plants forestiers par la consommation répétée des jeunes pousses (abroussement).

Le niveau de la population de cervidés (chevreuils) est contrôlé par la chasse. Le nombre d'animaux à prélever est défini chaque année par un plan de chasse arrêté par le Préfet.

Des interventions optimisées pour une chasse raisonnée

L'ONF est détenteur du droit de chasse en forêt domaniale et mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les autres acteurs de la chasse: la FICIF (Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France), la DDT (Direction Départementale des Territoires), le Conseil départemental, les associations d'usagers, les adjudicataires de chasse ainsi que les autorités de l'Etat (Gendarmerie et Police).



Photo : C. Pocachard

Les sangliers, une population à réguler.



La forêt de Montmorency

PRUDENCE, action de chasse du 17 novembre 2016 au 23 février 2017

Lors des journées de chasse, des panneaux « chasse en cours » sont disposés en périphérie du secteur chassé.

Promeneurs, cavaliers, cyclistes ...vous devez être attentifs à la signalétique mise en place.

Par arrêté préfectoral, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées.

Par ailleurs, en fonction de la localisation des chasses, certaines routes départementales pourront être fermées à la circulation de façon ponctuelle.

Calendrier des jours de chasse 2016-2017 en forêt de Montmorency

NOVEMBRE 2016
DÉCEMBRE 2016
JANVIER 2017
FÉVRIER 2017

Les jeudis 17 et 24
Les jeudis 1^{er}, 8, et 15
Les jeudis 5, 12, 19 et 26
Les jeudis 2 et 23

Se tenir informé avant une sortie en forêt

- Le calendrier des jours chassés dans toutes les forêts domaniales est disponible sur www.onf.fr.
- Des affiches sont apposées sur les panneaux d'information en forêt.
- Des panneaux « chasse en cours » sont disposés les jours de chasse autour des secteurs chassés.